



**COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION
2026
Pour l'activité 2025**

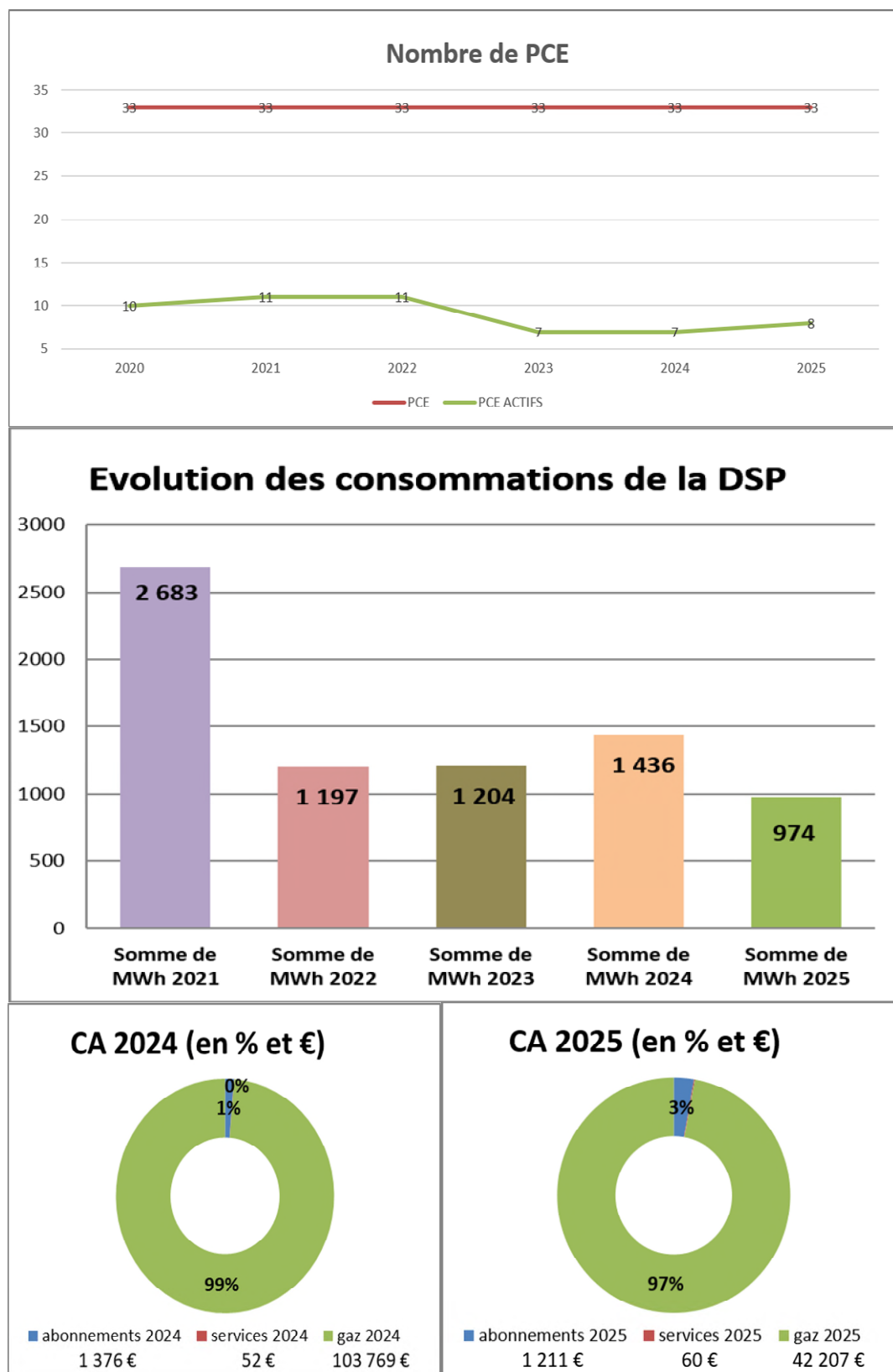


SOMMAIRE

- I. Les Chiffres clés de l'année 2025**
- II. Faits marquants de l'année 2025 et perspectives nouvelles**
- III. Suivi Relation Clientèle – fiche contact**
- IV. Description de la concession PRIMAGAZ au 31/12/2025**
- V. Inventaire Technique au 31/12/2025**
- VI. Travaux sur l'exercice 2025**
- VII. Qualité et Sécurité**
- VIII. Inventaire Physique et Financier**
- IX. Information et Communication**
- X. Annexes**
- XI. Lexique**



I. Les Chiffres clés de l'année 2025 :



II. Faits marquants de l'année 2025 et perspectives nouvelles :

a) Le Développement du réseau :

Pour information, notre budget investissement était prévu pour 764 K€ suivant un tracé de 8 660 mètres, à fin 2025 nous en sommes à 442 K€ pour 4 439 mètres.

Nous n'avons reçu aucune nouvelle demande de branchement sur la DSP.

b) Faits significatifs

Pour rappel, nous avons effectué un changement de méthode comptable à fin 2023 à la suite de la migration de notre outil concernant les stocks qui ne se basent plus dorénavant sur les données comptables mais sur les données télémesurées du parc citernes présent sur la DSP.

Par ailleurs, depuis cette année, nous avons la possibilité de ressortir le volume consommé non facturé issu de notre outil de facturation. L'évolution de notre outil permettant d'avoir davantage de visibilité sur nos données.

c) Résultats économiques :

Nous constatons une baisse des consommations de 32% par rapport à l'année précédente.

Nous subissons un déséquilibre financier sur votre concession également due à la sobriété énergétique de la réglementation RE2020 avec une baisse de la consommation des usagers en moyenne de 15% cette année sur le plan national.

III. Suivi Relation Clientèle – Fiche Contact :

PRIMAGAZ France possède une organisation nationale dédiée aux Délégations de Service Public. Cette organisation permet de coordonner les actions auprès de ses différents Services. Elle suit la vie de ses Concessions notamment sur un plan administratif, technique (étude de faisabilité, tracé prévisionnel...), travaux (coordination, suivi des chantiers...), sécuritaire (surveillance des réseaux, intervention d'urgence...), suivi commercial (enquêtes, densification...).

En ce qui concerne la qualité et les principales mesures mises en place pour améliorer la satisfaction de la clientèle :

- Un Responsable Administratif Collectivités – Christian GOVIGNON est à votre écoute pour toutes problématiques commerciales, administratives et financières sur la DSP.

- Un Responsable Secteur Entreprises & Collectivités – Julien BELLOC

Notre Commercial est votre référent pour toute la gestion commerciale de la Concession au niveau notamment de :

- La prospection
- La signature des contrats

Le suivi, l'accompagnement et la fidélisation des usagers.

- L'aspect technique est directement suivi par Primagaz dont l'interlocuteur local est Grégory LAPEYRE, Responsable Travaux Réseau (RTIR).

Les accueils de la clientèle

L'accueil des usagers s'effectue directement dans les locaux de l'Agence Commerciale PRIMAGAZ :

**Espace Innovalia – Bâtiment A
46-48 Chemin de la Bruyère
69570 DARDILLY**

Accueil Clientèle de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi sans interruption

Le numéro unique pour joindre votre agence Primagaz Habituelle est le :



Par ailleurs, nous vous rappelons que la clientèle domestique, collective et professionnelle peut également consulter son compte, effectuer un règlement par carte bancaire, ou connaître son tarif et sa consommation en se connectant en toute liberté à l'espace client internet sur www.primagaz.fr dans la rubrique « **Accéder à votre agence en ligne** ». Les usagers ont également la possibilité de saisir un relevé réel sur Internet ou de transmettre un relevé confiance par téléphone à l'agence commerciale.

La facturation est bimestrielle et des campagnes de relevé des index compteurs sont réalisées au minimum une fois par an. L'année 2025 a été marquée par plusieurs campagnes d'auto relèves auprès des usagers permettant de sécuriser la remontée des index compteurs des usagers mais aussi de régulariser leurs factures estimatives.

Nombre de réclamations en 2025 : aucune réclamation

IV. Description de la Concession PRIMAGAZ au 31/12/2025

Primagaz est titulaire d'une concession de distribution de gaz propane sur les communes d'EYMET, SERRES et MONTGUYARD, et SIGOULES régie par une convention datée de janvier 2007 pour une durée de 30 ans.

Fin 2025, seule la commune d'Eymet est en activité. Pour les communes de Sigoules et de Serres-et-Montguyard, leur réseau n'est pas en exploitation, il n'y a donc pas de client alimenté par un réseau public de gaz sur ces deux communes.

La commune de Eymet est alimentée par 3 réseaux dont le premier a été mis en service le 22/04/2008, le second le 05/10/2009 et le troisième le 15/02/2012.

Au 31 Décembre 2025, nous comptons **33** branchements au réseau de distribution dont **7** PCE actifs.

En 2025, le total en kWh facturés s'élève à **973 508 kWh** pour les usagers consommateurs.

Commune	Usagers raccordés	Consommateurs	KWH facturés
EYMET - BEYNE	2	2	68 210
EYMET - LE STADE	25	4	79 278
EYMET - FONFREDE	6	1	826 020
SIGOULES	0	0	0
SERRES ET MONTGUYARD	0	0	0
TOTAL	33	7	973 508

Certains foyers désirant l'énergie gaz et n'étant pas à proximité du réseau ont eu accès au gaz grâce à la solution individuelle PRIMACONFORT et ont bénéficié du barème Délégation Service Public.

Nous vous avons transmis la mise à jour de la grille tarifaire de la DSP en avril, août et décembre de l'année dernière.

V. Inventaire Technique au 31/12/2025

D'un point de vue technique, nous ne constatons aucun changement de longueur par rapport à l'année 2024. Pour mémoire, le réseau en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) compte **4439 mètres linéaires (ml)*** sur l'ensemble de la DSP au 31 Décembre 2025.

La répartition des mètres linéaires sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNES	PEHD 20	PEHD 40	PEHD 63	PEHD 110	PEHD 125	TOTAL
EYMET - BEYNES	3	0	87	387	0	477
EYMET - LE STADE	177	28	2 793	0	0	2 998
EYMET - FONFREDE	21	0	109	834	0	964
SIGOULES	0	0	0	0	0	0
SERRES ET MONTGUYARD	0	0	0	0	0	0
TOTAL	201	28	2 989	1 221	0	4 439

*Définition de longueur réseau : Il s'agit de la longueur du réseau dans le SIG (branchements compris) dans un espace à 2 dimensions.

Le réseau de la DSP est alimenté par **11** citernes au 31 Décembre 2025.

La répartition des citernes sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNES	TYPE CITERNE	Aérienne / Enterrée	Nombre
EYMET - BEYNES	30 m3	Aérienne	1
EYMET – LE STADE	3T200	Aérienne	4
EYMET – FONFREDE	3T200	Enterrée	6
SIGOULES	0	0	0
SERRES ET MONTGUYARD	0	0	0
TOTAL			11

VI. Travaux sur l'exercice 2025

Aucune réalisation de travaux n'a été effectuée durant l'année 2025.

Demandes de travaux envoyées avec présence d'ouvrage gaz :

- Nombre de DT-DICT : 16
- Nombre de DT : 5
- Nombre de DICT : 6
- Nombre d'ATU : 5
- **Soit un total de 32 demandes.**

Demandes de travaux envoyées sans présence d'ouvrage gaz :

- Nombre de DT-DICT : 6
- Nombre de DT : 1
- Nombre de DICT : aucune
- Nombre d'ATU : aucun
- **Soit un total de 7 demandes.**

VII. Qualité et Sécurité

Sécurité

La formation des Cadres des « Services Départementaux Incendie Secours » est assurée et suivie par le Département CHSCT de PRIMAGAZ. Cette formation s'accompagne de la signature d'une convention au sein de laquelle les modalités sont rappelées, ainsi que les numéros d'accès et les interfaces.

Un service d'appel de Sécurité et de dépannage est à votre disposition 24h/24 et 365j par an au numéro vert sécurité suivant :

Ligne Sécurité Primagaz 24h/24 7j/7



Visites de surveillance réseau :

La dernière visite de surveillance pour chaque réseau date du 24 et du 25/04/2023. Réglementairement, il est prévu qu'une visite à minima soit faite par un technicien Primagaz tous les 4 ans. La Visite de Surveillance Réseau (VSR) est réalisée à pied.

Tableau détaillant les VSR :

Nom réf. Ouvrage	Adresse complémentaire	Date Dernière Visite	Fuite détectée
24-EYMET-11092009-16489	Le Stade Bretou	25/04/2023	2
24-EYMET-08102009-16684	Secteur Fonfrède	24/04/2023	Aucune
24-EYMET-28012009-12822	Commune - Conserverie Beyne	24/04/2023	Aucune

L'exploitation des réseaux de gaz (maintenance, surveillance annuelle, interventions préventives ou correctives) est assurée par le Département Technique.

Incidents d'exploitation :

On ne signale aucun incident d'exploitation sur les réseaux de la DSP sur 2025.

Nom réf. Ouvrage	Adresse complémentaire	Date intervention	Fuite détectée	Matériel concerné
24-EYMET-	0	0	0	0

Pour votre information, notre prestataire de surveillance réseau (SUR) a été missionné dans le cadre de France Gaz Liquide pour intervenir sur toute urgence gaz. Le prestataire de surveillance actuel est l'entreprise SNEF.

Incidents aire de stockage (hors installations en amont de la vanne générale d'alimentation du réseau) :

On ne signale aucun incident sur les aires de stockage sur 2025.

On ne signale aucun appel de la ligne sécurité Primagaz sur 2025.

Aucun incident majeur par ailleurs n'est à constater sur le territoire de votre concession.

Qualité :

Le gaz propane distribué par Primagaz est conforme aux spécifications administratives et aux éventuelles normes professionnelles appliquées usuellement par les opérateurs. Vous trouverez la fiche commerciale propane résumant ces spécifications au sein de ce présent rapport.

Certification des appareils de mesure de la pression, de l'odorisation et du PCS

Concernant la mesure de la pression, il est à préciser que le bon fonctionnement des équipements, des détendeurs de sécurité, des installations raccordées au réseau de distribution est la garantie quotidienne que le gaz fourni est bien délivré à la pression adéquate au point de consommation.

Le produit que nous livrons dans les réseaux répond aux caractéristiques du propane commercial qui sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 1966 modifiés par les arrêtés du 10 octobre 1973 et l'arrêté du 3 septembre 1979. Ces arrêtés précisent sa composition et ses spécifications : odeur, masse volumique, pression de vapeur relative, composés sulfurés, corrosion à la lame de cuivre, évaporation. Ils fixent les normes qui doivent être appliquées pour déterminer les spécifications énoncées NF M 40-002 pour le propane. Le propane commercial, à la sortie des raffineries est certifié conforme à la réglementation française, ce que confirment les Douanes lors des contrôles avant de rentrer sur le Territoire.

Le PCS du propane commercial est établi à 13,8 kWh/kg (ou 25,9 kWh/m³) à 15°C et 1013 mbar.

Points de mesures en pression : les nouveaux points de suivi de la pression sont les réservoirs implantés en Délégation de Service Public ainsi que tous les compteurs clients mis en gaz. Au moyen du manomètre, la lecture de la pression peut ainsi être faite par un de nos techniciens lors des visites annuelles ou sur demande d'un client en cas de problème technique.

VIII. Inventaire Physique et Financier

a) Activités de distribution

Rappel des libellés des tranches pour les tableaux suivants :

CODE	LIBELLE TRANCHE DE CONSOMMATION
P1	De 0 à 10.000 kWh
P2	de 10.001 à 30.000 kWh
P3	de 30.001 à 60.000 kWh
P4	de 60.001 à 500.000 kWh
P5	de 500.001 à 800.000 kWh
P6	plus de 800.001 kWh

La répartition des contrats servis sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Nombre de contrats servis* au 31/12/2025						
	Tranche P1	Tranche P2	Tranche P3	Tranche P4	Tranche P5	Tranche P6	TOTAL
EYMET	4	1	1	1	0	1	8
SIGOULES	0	0	0	0	0	0	0
SERRES ET MONTGUYARD	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4	1	1	1	0	1	8

*Cartographie du nombre de contrats = nb PCE actifs au 31/12 de chaque année (présent sur CRAC)

La répartition des quantités d'énergies facturées sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Quantités d'énergies facturées (kWh) en 2025						
	Tranche P1	Tranche P2	Tranche P3	Tranche P4	Tranche P5	Tranche P6	TOTAL
EYMET	59 697	5 595	21 005	41 104	0	826 020	953 421
SIGOULES	0	0	0	0	0	0	0
SERRES ET MONTGUYARD	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	59 697	5 595	21 005	41 104	0	826 020	953 421

La répartition des recettes d'énergie en € HT sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Recettes d'énergie en € HT en 2025						
	Tranche P1	Tranche P2	Tranche P3	Tranche P4	Tranche P5	Tranche P6	TOTAL
EYMET	4 775	501	1 787	3 333	0	52 662	63 058
SIGOULES	0	0	0	0	0	0	0
SERRES ET MONTGUYARD	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 775	501	1 787	3 333	0	52 662	63 058

Pour votre parfaite information, le CA non facturé en provision à la fin de l'année s'élève à 1 020,52 €.

b) Services

Le montant des abonnements pour l'année 2025 s'élève à 1 211 € HT.

Le montant des autres services quant à lui se chiffre à 60 € HT sur la même période, correspond à des frais d'ouverture compteur à la suite d'un changement de locataire.

c) Recettes par commune

COMMUNE	Recettes 2025			
	Recettes d'énergie en € HT	Recettes d'abonnement en € HT	Recettes issues du catalogue de prestations en € HT	TOTAL
EYMET	63 058	1 211	60	64 329
SIGOULES	0	0	0	0
SERRES ET MONTGUYARD	0	0	0	0
TOTAL	63 058	1 211	60	64 329

d) Éléments comptables et financiers

Les éléments détaillés sont joints en annexe sous format fichier Excel.
Ils comprennent :

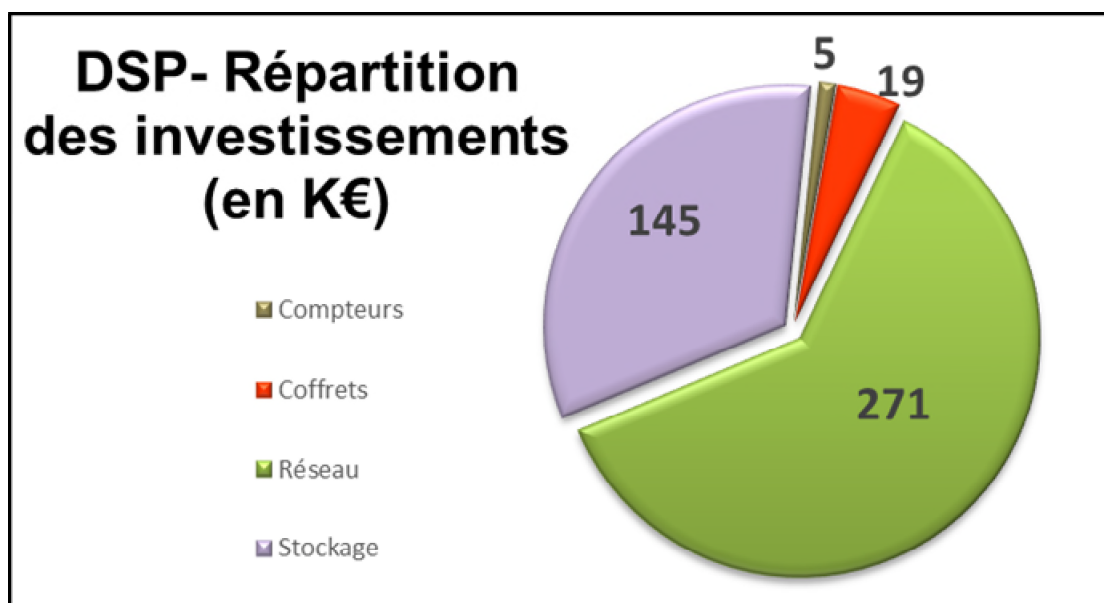
- L'inventaire des ouvrages DSP
- Les charges variables
- Le compte d'exploitation
- Le bilan
- Le compte de stock

e) Compte d'exploitation

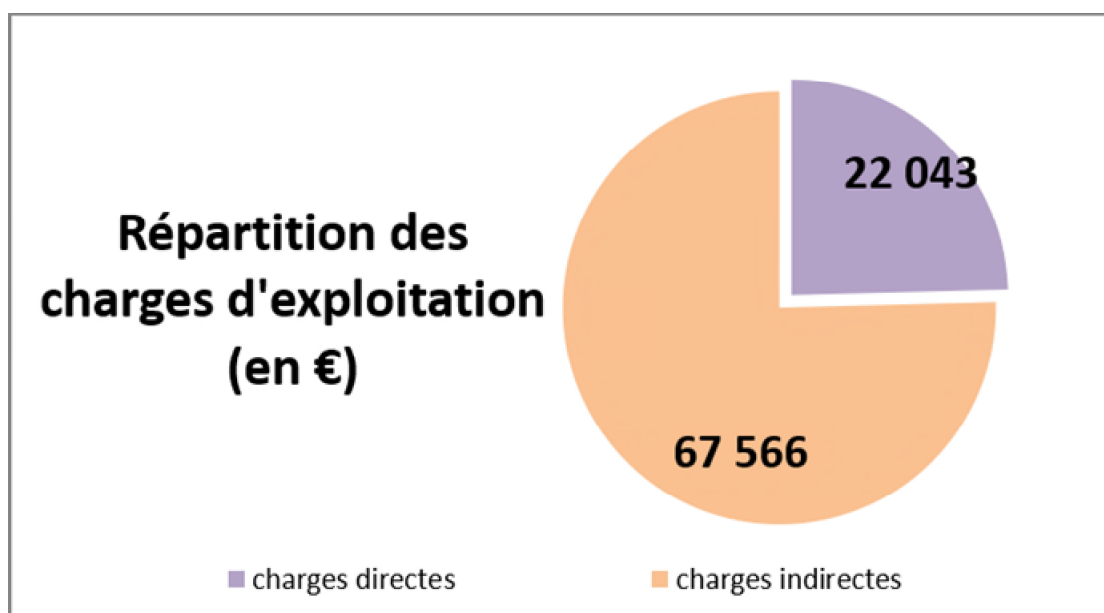
Compte d'exploitation DSP – SDE 24

	ANNEE		
	2025	2024	2023
CHARGES	89 609	86 488	106 714
Autres promotions des ventes			
Amortissements	12 514	12 697	24 628
Entretien installation gp gplc	400	2 719	4 574
Location terrain privé	3 000	3 000	3 000
Redevance concession dsp	5 918	4 301	4 848
Redevance d'utilisation du domaine public	211	211	541
Frais de structure siège	1 912	7 070	4 200
Frais de structure agence	406	341	392
Distribution	13 124	11 365	7 202
Achat gaz	44 574	46 658	54 563
Variation stock gaz	7 549	- 1 874	2 764
PRODUITS	105 198	105 198	78 210
Chiffre d'affaires gaz	42 207	103 769	76 508
Abonnement	1 211	1 376	1 220
Autres prestations	60	52	482
Factures à établir - locations blocs détentes	0	0	0
RESULTAT	- 46 131	18 710	- 28 504

f) Dépenses d'investissements à fin 2025



g) Répartition des charges d'exploitation 2025



IX. Information et Communication

Copie des brochures mise à disposition des usagers dans l'année

Ces documentations commerciales sont mises à disposition des usagers et des prospects.

Ces informations sont également communiquées via notre site internet sur www.primagaz.fr.

X. Annexes

Veillez trouver ci-joint les éléments suivants :

- a. Fiche de Données Sécurité Gaz Propane
- b. Fiches de renseignements ouvrage Gaz
- c. Rapport RSE 2025
- d. Plans géoréférencés réseaux DSP
- e. Rapports techniques (contrôle pression réseau et audit SUR)

XI. Lexique Primagaz

- Coffret = Il permet de raccorder les usagers au réseau de distribution gaz.
- Compteur = Dispositif de mesurage placé sous la responsabilité du Concessionnaire. Le compteur constitue en général le point de livraison, c'est-à-dire le point où s'opère le transfert de propriété du gaz distribué. A la sortie du compteur commence l'installation privée de l'utilisateur qui répond à la certification de conformité intérieure.
- CRAC = compte rendu d'activité de Concession
- Détendeur = Dispositif qui abaisse et régule la pression du gaz à une valeur déterminée. Une installation classique usage domestique, la pression est de 37 mbars.

- Détendeur de sécurité = Il met en sécurité l'installation de l'utilisateur, coupe le gaz, dans les situations suivantes :
 - Suppression de gaz
 - Manque de pression de gaz
 - Excès de débit
 - Il fait office de vanne de coupure manuelle
- Il ne peut se remettre en service qu'après l'intervention d'une personne habilitée.
- DREAL = Organisme qui audite les installations des opérateurs gaz.
- DSP = Délégation de Service Public
- Opérateur réseau = Concessionnaire qui exploite une DSP suivant l'arrêté du 13/07/2000 garantissant le contrat de Concession.
- PCE = point de comptage estimé
- PCE actif = Point de comptage estimé qui représente un CA dans l'année civile.
- PCE non actif = Point de comptage estimé sans CA dans l'année civile.
- Aire de stockage : Ouvrage de type « stockage gaz » qui alimente le réseau DSP à une pression déterminée.
- Réseau = Ouvrage de distribution du gaz et desservant un même espace géographique public dépendant d'une même Concession.
- Vanne générale = Organe de coupure du gaz entre l'aire de stockage et le réseau.
- Usager (ou client) = Consommateur bénéficiant d'une installation intérieure de gaz.